

RCS : VILLEFRANCHE - TARARE

Code greffe : 6903

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VILLEFRANCHE - TARARE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1962 B 00017

Numéro SIREN : 623 780 178

Nom ou dénomination : SOUFFLET VIGNE

Ce dépôt a été enregistré le 23/12/2022 sous le numéro de dépôt B2022/007146

2050 - Bilan Actif

1962 B17
23112122
B22/7146

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	30/06/2022	30/06/2021
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	61 432		61 432	61 432
Fonds commercial	4 315 507		4 315 507	4 315 507
Autres immobilisations incorporelles	4 025 477	1 938 720	2 086 757	1 657 722
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	905 712	81 846	823 866	823 866
Constructions	8 537 442	5 550 236	2 987 206	3 111 795
Installations techniques, matériel, outillage	1 759 486	860 121	899 365	855 328
Autres immobilisations corporelles	2 333 331	1 388 583	944 748	1 001 612
Immobilisations en cours	410 635		410 635	140 863
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	362 526	304 492	58 034	170 034
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	2 454	1 082	1 372	1 372
Prêts	217 805		217 805	181 338
Autres immobilisations financières	441 038		441 038	390 783
ACTIF IMMOBILISE	23 372 846	10 125 081	13 247 765	12 711 652
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	18 709 498	420 001	18 289 498	15 958 971
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	22 470 889	1 106 703	21 364 186	19 995 200
Autres créances	1 912 318		1 912 318	2 253 570
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
dont actions propres :)				
Disponibilités	952 655		952 655	792 354
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	98 369		98 369	25 931
ACTIF CIRCULANT	44 143 729	1 526 704	42 617 026	39 026 026
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	67 516 576	11 651 785	55 864 791	51 737 678

2051 - Bilan Passif

Rubriques		30/06/2022	30/06/2021
Capital social ou individuel	(dont versé : 721 570)	721 570	721 570
Primes d'émission, de fusion, d'apport		4 525 162	4 525 162
Ecart de réévaluation	(dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		72 157	72 157
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours	)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes	)	6 259 614	6 259 614
Report à nouveau		-6 310 599	-4 903 343
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		-455 491	-1 407 256
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées		2 563 045	2 545 325
CAPITAUX PROPRES		7 375 458	7 813 228
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES			
Provisions pour risques		174 300	150 000
Provisions pour charges		1 097 967	1 006 648
PROVISIONS		1 272 267	1 156 648
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs	)	22 818 699	21 427 154
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		19 131 287	15 640 328
Dettes fiscales et sociales		4 532 848	5 133 722
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		220 438	104 099
Autres dettes		359 843	395 161
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance		148 771	67 338
DETTES		47 211 886	42 767 802
Ecart de conversion passif		5 181	
TOTAL GENERAL		55 864 791	51 737 678

2052 - Compte de résultat

Rubriques	France	Exportation	30/06/2022	30/06/2021
Ventes de marchandises	89 593 759	278 569	89 872 328	77 427 219
Production vendue de biens				
Production vendue de services	3 165 678	119 426	3 285 104	2 547 050
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	92 759 437	397 995	93 157 433	79 974 269
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			34 112	19 466
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			390 494	877 230
Autres produits			115	1 902
PRODUITS D'EXPLOITATION			93 582 154	80 872 866
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			67 472 666	54 495 529
Variation de stock (marchandises)			-2 330 527	785 158
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			5 721	4 073
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			12 049 217	10 599 593
Impôts, taxes et versements assimilés			1 805 103	1 645 400
Salaires et traitements			8 980 151	8 586 072
Charges sociales			3 959 218	3 876 240
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			930 112	691 976
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			316 099	705 527
Dotations aux provisions			99 885	86 980
Autres charges			114 582	74 550
CHARGES D'EXPLOITATION			93 402 228	81 551 098
RESULTAT D'EXPLOITATION			179 926	-678 232
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			23 940	31 169
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				64 750
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			23 940	95 919
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			112 000	
Intérêts et charges assimilées			437 055	635 805
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			549 055	635 805
RESULTAT FINANCIER			-525 115	-539 887
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-345 188	-1 218 119

2053 - Compte de résultat (suite)

Rubriques	30/06/2022	30/06/2021
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	73 920	21 514
Produits exceptionnels sur opérations en capital	14 088	23 000
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	307 475	226 594
PRODUITS EXCEPTIONNELS	395 483	271 108
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	33 853	20 425
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 678	10 163
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	418 840	354 170
CHARGES EXCEPTIONNELLES	456 372	384 759
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-60 888	-113 650
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	49 414	75 487
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	94 001 578	81 239 893
TOTAL DES CHARGES	94 457 069	82 647 149
BENEFICE OU PERTE	-455 491	-1 407 256

Note préliminaire

Annexe relative aux comptes sociaux de la société : **SOUFFLET VIGNE** arrêtés au **30/06/2022**, qui fait apparaître un résultat de **-455 K€** et un total bilan de **55 865 K€**.

Les comptes de la société : **SOUFFLET VIGNE** sont établis conformément au règlement ANC 2014-03 modifié par les règlements ultérieurs et à la réglementation comptable française en vigueur. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes sociaux de l'exercice clos au **30/06/2022** sont identiques à ceux de l'exercice clos au **30/06/2021**.

Les états financiers de la société sont présentés en K€uros.

1. Faits marquants sur l'exercice

Covid-19

L'évènement Covid-19 n'a pas eu d'effet significatif sur l'activité de la société.

Autres faits marquants

Aucun élément majeur n'est venu impacter les comptes de la société au cours de l'exercice 2021/2022.

2. Changement de méthode comptable

Néant

3. Principes, règles et méthodes comptables

3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Sont comptabilisées en immobilisation, les dépenses encourues qui satisfont aux critères suivants :

- le bien est détenu par l'entité soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit à des fins administratives,
- la durée d'utilisation prévisionnelle excède un exercice,
- la dépense réalisée générera des avantages économiques futurs pour l'entité.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production conformément au règlement ANC n°2014-03 Art 213-1 du 5 juin 2014.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, en fonction des durées de vie estimées des biens :

	Durée d'amortissement
Logiciels	3 à 10 ans
Constructions	10 à 50 ans
Agencements et Installations	10 à 35 ans
Installations techniques, mat. Outillage	4 à 50 ans
Matériel de transport	3 à 25 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans

Les fonds de commerce ont une durée d'utilisation non limitée. Ils ne font pas l'objet d'amortissement.

3.2 Dépréciation des actifs

La valeur nette comptable des immobilisations incorporelles et corporelles est testée au moins une fois par an.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur comptable des actifs immobilisés à leur valeur actuelle. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale (valeur de marché) ou de la valeur d'usage. La valeur d'usage correspond à la valorisation par la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés et estimés à la clôture (méthode *Discounted Cash-Flow*). Ces flux sont estimés sur la base des comptes de résultats prévisionnels sur 4 ans et d'un compte de résultat normatif projeté à l'infini.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée.

Une immobilisation destinée à être vendue, ou dont le potentiel est significativement dégradé, fait l'objet d'un test de dépréciation à son seul niveau.

3.3 Immobilisations financières

Les titres de participation et les titres immobilisés sont évalués au prix d'achat, hors frais d'acquisition, la société ayant opté pour leur comptabilisation en charges.

Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure au prix d'achat, une dépréciation est comptabilisée. La valeur d'inventaire correspond à la valeur d'utilité déterminée en fonction de l'actif net réévalué, de la rentabilité et des perspectives d'avenir.

3.4 Stocks et en-cours

Les stocks de matières premières, de marchandises et autres approvisionnements sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré.

Les produits fabriqués et les en-cours de production sont valorisés à leur coût de production.

Les dépréciations nécessaires sont constituées pour couvrir les risques d'obsolescence ou de pertes à terminaison en fonction du prix de vente ou de l'évolution des cours.

3.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours de change à la clôture de l'exercice. Les différences résultant de cette évaluation sont inscrites en écarts de conversion actif ou passif.

Les écarts de change constatés lors du règlement des créances sont comptabilisés en compte de résultat, en résultat d'exploitation s'ils se rapportent à une créance de nature commerciale, et en résultat financier s'ils se rapportent à une créance de nature financière.

Certaines créances sont dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Ces dépréciations sont calculées au cas par cas.

3.6 Disponibilités et valeurs mobilières

Les disponibilités en caisse ou en banque sont évaluées à leur valeur nominale. Les valeurs mobilières sont évaluées à leur valeur historique et dépréciées le cas échéant.

3.7 Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des capitaux propres de la société.

Elles sont constituées en fonction des textes du CGI les régissant.

3.8 Provisions pour engagements de retraites et avantages similaires

Les engagements sont évalués selon la méthode des unités projetées conformément à la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013, modifiée le 05 novembre 2021.

Selon cette méthode, la valeur actuarielle des prestations futures est déterminée en calculant le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires, de l'ancienneté à cette date, des facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ en retraite. Le coût annuel du régime représente le coût attribuable à une année de service additionnelle pour chacun des participants.

Les charges enregistrées au titre des régimes à prestations définies correspondent à la somme du coût des services acquis sur l'année, de la désactualisation des engagements et de l'amortissement des écarts actuariels, nette du rendement des actifs du régime.

La société a opté pour la méthode dite du "Corridor" selon laquelle seuls les écarts actuariels représentant plus de 10% des engagements ou des placements sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés.

3.9 Autres provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les obligations à l'égard de tiers sans contreparties équivalentes attendues de ce tiers, et que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisées quant à leur objet, mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains. Elles ont été évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la ressource nécessaire à l'extinction de l'obligation.

3.10 Emprunts et dettes

Les dettes sont évaluées pour leur valeur nominale. Les dettes libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours du change à la clôture de l'exercice. Les différences résultant de cette évaluation sont inscrites en écarts de conversion actif ou passif.

Les écarts de change constatés lors du règlement des dettes sont comptabilisés en compte de résultat, en résultat d'exploitation s'ils se rapportent à une dette de nature commerciale, et en résultat financier s'ils se rapportent à une dette de nature financière.

SOUFFLET VIGNE
Société par Actions Simplifiée au capital de 721.570 €
Siège Social : R.N. 6 - Le Pont Rouge - 69400 LIMAS
623 780 178 RCS VILLEFRANCHE-TARARE

EXTRAIT DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU

30 NOVEMBRE 2022

AFFECTATION DU RESULTAT
de l'exercice clos le 30 Juin 2022

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2022

Les Associés, statuant à l'unanimité, connaissance prise du rapport de gestion,

approuvent la proposition du Président et après avoir constaté que les comptes font apparaître une perte de (455.491) euros, **décident** de l'affecter en totalité au compte « report à nouveau », dont le solde, avant cette affectation, s'élève à (6.310.599) euros,

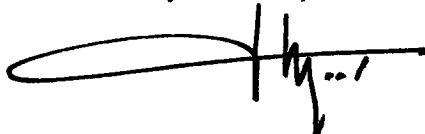
constatent que, compte tenu de cette affectation :

- la réserve légale demeure à 72.157 euros, soit 10% du capital social,
- le compte « prime d'émission » demeure à 4.525.161 euros,
- le compte « autres réserves » demeure à 6.259.613 euros,
- le compte « report à nouveau » s'élève à (6.766.090) euros,
- les capitaux propres de la Société s'élèvent à 7.375.457 euros pour un capital social de 721.570 euros,

prennent acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au cours des trois précédents exercices de la Société.

Extrait certifié conforme

Monsieur Thierry BERGER, Président



AVVENS AUDIT

14, quai du Commerce
69009 Lyon
S.A. au capital de € 150 000
305 446 577 R.C.S. Lyon

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Lyon-Riom

ERNST & YOUNG Audit

3, rue Emile Masson
CS 21919
44019 Nantes cedex 1
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Soufflet Vigne

Exercice clos le 30 juin 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société Soufflet Vigne,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et décision collective des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Soufflet Vigne relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

AVVENS AUDIT

ERNST & YOUNG Audit

Soufflet Vigne
Exercice clos le 30 juin 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon et Nantes, le 25 novembre 2022

Les Commissaires aux Comptes

AVVENS AUDIT

DocuSigned by:

F0AF3F74BC85411...

Romuald Colas

ERNST & YOUNG Audit



Willy Rocher

2050 - Bilan Actif

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	30/06/2022	30/06/2021
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	61 432		61 432	61 432
Fonds commercial	4 315 507		4 315 507	4 315 507
Autres immobilisations incorporelles	4 025 477	1 938 720	2 086 757	1 657 722
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	905 712	81 846	823 866	823 866
Constructions	8 537 442	5 550 236	2 987 206	3 111 795
Installations techniques, matériel, outillage	1 759 486	860 121	899 365	855 328
Autres immobilisations corporelles	2 333 331	1 388 583	944 748	1 001 612
Immobilisations en cours	410 635		410 635	140 863
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	362 526	304 492	58 034	170 034
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	2 454	1 082	1 372	1 372
Prêts	217 805		217 805	181 338
Autres immobilisations financières	441 038		441 038	390 783
ACTIF IMMOBILISE	23 372 846	10 125 081	13 247 765	12 711 652
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	18 709 498	420 001	18 289 498	15 958 971
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	22 470 889	1 106 703	21 364 186	19 995 200
Autres créances	1 912 318		1 912 318	2 253 570
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	952 655		952 655	792 354
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	98 369		98 369	25 931
ACTIF CIRCULANT	44 143 729	1 526 704	42 617 026	39 026 026
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	67 516 576	11 651 785	55 864 791	51 737 678

AVVENS AUDIT

14, quai du Commerce
69009 Lyon
S.A. au capital de € 150 000
305 446 577 R.C.S. Lyon

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Lyon-Rhône

ERNST & YOUNG Audit

3, rue Emile Masson
CS 21919
44019 Nantes cedex 1
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Soufflet Vigne

Décision collective des associés relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Aux Associés de la société Soufflet Vigne,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application de l'article 4.4.2 des statuts, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par la collectivité des associés.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de la collectivité des associés

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de la collectivité des associés en application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce.

AVVENS AUDIT

ERNST & YOUNG Audit

Soufflet Vigne

Décision collective des associés relative à l'approbation des comptes de l'exercice
clos le 30 juin 2022

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées**

Conventions déjà approuvées par la collectivité des associés

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par la collectivité des associés dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Lyon et Nantes, le 25 novembre 2022

Les Commissaires aux Comptes

AVVENS AUDIT

ERNST & YOUNG Audit

DocuSigned by:

F0AF3F74BC85411...

Romuald Colas



Willy Rocher